



CASE MANAGER (H/F)

Fiche de poste

Kareo Horizon est une SAS qui a pour objet en France : d'accompagner les compagnies d'assurance dans la mise en œuvre de Solutions Alternatives d'Indemnisation (SAI) à destination de victimes de sinistres corporels.

Cette société est créée par les compagnies d'assurances suivantes : Generali, L'Équité, Pacifica et Thélem. Les services proposés par la SAS Kareo Horizon sont destinés aux compagnies d'assurances actionnaires ainsi qu'à d'autres acteurs de l'assurance qui souhaiteraient en bénéficier.

La structure est organisée en cible autour de six collaborateurs :

- 1 Directeur Général
- 1 Manager exécutif
- 1 Chargé de communication
- 3 fonctions opérationnelles : les cases managers.

Conditions :

- Type de contrat : CDI
- Lieu de travail : 1-3 boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS
- Expérience requise : Senior (minimum 2 ans d'expérience en tant que Case Manager) ou Junior
- Date de début : Dès que possible
- Rémunération : A négocier, en fonction du profil

Liaison hiérarchique & fonctionnelles :

Le/La case manager rapporte directement au Manager Exécutif de la structure. Il/Elle est autonome dans la gestion des dossiers de l'ouverture à la clôture et en porte la responsabilité.

Afin d'améliorer la sélection des cas éligibles au case management et le traitement des dossiers complexes, il est conseillé aux case managers de travailler en collaboration pour partager leurs expertises au cours de commission.

Pour la gestion des dossiers il/elle est en relation direct avec les inspecteurs, les gestionnaires et les équipes terrains.

Missions principales :

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, votre mission consiste à accompagner les compagnies d'assurances actionnaires ou externes dans la mise en œuvre des Solutions Alternatives d'Indemnisation (SAI), à destination des victimes (assurées ou tiers) d'accidents corporels.

PRISE EN CHARGE ET APPUI A LA GESTION DES DOSSIERS DE REPARATION EN NATURE (REN) ET DE CASE MANAGEMENT (CM) (Junior & Senior)

- Prise en charge des cas de CM :
 - *Accueil et clarification : Informer les bénéficiaires de la prestation de case management et de ses exigences, clarifier la situation, les compétences, le droit aux prestations, pour convaincre la victime d'adhérer à la démarche.*
 - *Bilan de la situation : Identification des besoins, des ressources, des défis, des obstacles, des limites, orientés vers un projet, concilier les aspects sociaux du client et le cadre institutionnel.*
 - *Elaboration du projet et plan d'action : Elaborer un projet réaliste et réalisable, mobiliser, impliquer, convaincre le bénéficiaire et son entourage, coordonner, mettre en adéquation l'offre et la demande.*
 - *Mise en œuvre du projet et de ses objectifs : Coordonner les tâches programmées dans la feuille de route, accompagner le client, s'assurer de la qualité de la mise en œuvre, adéquation de la mise en œuvre et ajustement du plan d'action si nécessaire.*
 - *Evaluation du processus et des résultats : Constituer et disposer de données objectives et mesurables, rapports écrits, données chiffrées, appréciations qualitatives, rendre visible et lisible ce qui a été fait et le valoriser.*

- Appui à la gestion des dossiers REN et accompagnement des acteurs terrains des compagnies d'assurance actionnaires :
 - *Support aux compagnies d'assurance actionnaires dans la sélection des cas éligibles au case management : validation, spécification, réorientation de leurs propositions de missions.*
 - *Accompagnement continu : tutorat, supervision, mise en place d'indicateurs, retours d'expérience dossier par dossier, mise en place d'actions correctrices.*

PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DU CASE MANAGEMENT AU SEIN DES EQUIPES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE ACTIONNAIRES (Senior)

- Réalisation d'un bilan :
 - *Déterminer le niveau de maturité des compagnies d'assurances actionnaires, prendre la mesure des activités à développer, et déterminer le programme de formations adaptés.*

- Implémentation du nouveau dispositif :
 - *Définir les procédures, créer les plans de formation et d'animation au sein de chacune des compagnies d'assurance actionnaires.*

Modalités d'exercice :

Chaque case manager intervient France entière. En fonction du développement de l'activité, une région pourra être attribuée au case manager. Il/Elle sera désigné(e) comme l'interlocuteur privilégié de cette région et assurera le reporting de l'activité à sa direction.

De nombreux déplacements sont à prévoir dans la région à laquelle il/elle sera affectée et dans toute la France en fonction de la répartition de l'activité.

Permis B et véhicule personnel indispensables.

Profil :

De formation Bac+3 ou Bac+4/5, vous justifiez d'une expérience confirmée dans le domaine du médical, paramédical ou médicosocial (psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, assistante sociale, coach ...).

Sénior : vous possédez une expérience de 2 ans minimum sur un poste similaire de case manager dans une compagnie d'assurance.

Junior : vous avez suivi une formation reconnue, un DU, en case management et vous êtes sensibles aux problématiques associées.

Après des bénéficiaires, vous êtes à l'écoute, vous avez beaucoup d'empathie, vous êtes dynamique, positif(ve), motivateur(trice), valorisant(e), bienveillant(e), avec de grande capacité interpersonnelle.

Pour la gestion des dossiers, vous êtes organisé(e), rigoureux(se), avec un bon sens critique, objectif(ve), pertinent(e), réaliste, vous faites preuve de créativité et d'audace.

Vous êtes proactif(ve), autonome et avez envie d'entreprendre et de participer à l'implémentation de la structure.

Candidature :

Merci de nous faire parvenir un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :
info@kareo-horizon.com